

Retraite des élus: vers la fin des «privilèges»

CONSEILS D'ÉTAT Après le Jura et le Valais, Fribourg s'apprête à abolir les pensions des membres de son gouvernement. A Genève, la future rente de Pierre Maudet enflamme le canton. Ce système est aujourd'hui perçu comme un avantage inacceptable



Si Fribourg devait abolir les rentes à vie, ils ne seraient plus que sept cantons à offrir ce privilège aux anciens membres de gouvernement: Genève, Neuchâtel, Vaud, Berne, les Grisons, Schwytz et le Tessin. (ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

YAN PAUCHARD
@YanPauchard

C'est la question qui taraude le landerneau politique genevois: pris dans la tourmente de ses affaires, Pierre Maudet démissionnera-t-il après le 29 juin? A cette date, le conseiller d'Etat entrera en effet dans sa huitième année de magistrature et aura donc droit à une pension annuelle de 89161 francs. Un site internet propose même un compte à rebours affichant le temps que doit encore attendre le PLR pour toucher sa rente. Dans ce contexte, les Vert'libéraux genevois ont lancé en mars une initiative populaire pour abolir ces pensions.

Au-delà de la *Genferet*, le cas Maudet met en lumière un profond changement de pratique. Longtemps vues comme garant de l'indépendance des élus vis-à-vis des intérêts privés, les rentes à vie cousues des conseillers d'Etat sont aujourd'hui per-

çues comme des avantages inacceptables. Le sujet est sensible depuis plusieurs années et les cantons, les uns après les autres, abandonnent le système. Le Jura l'a fait en 2017. Du côté du Valais, les conseillers d'Etat élus après le 1er janvier 2015 ne toucheront pas de pension à vie. Le PDC Jacques Melly et la socialiste Esther Waeber-Kalbermatten seront les derniers à en bénéficier.

«Une question d'exemplarité»

C'est maintenant au tour de Fribourg de se diriger vers une telle suppression. En juin, le Grand Conseil se prononcera sur une motion déposée en mai 2018 par le PLR Romain Collaud et l'UDC Nicolas Kolly allant dans ce sens. «Alors que l'on demande à tout un chacun de se montrer flexible et mobile dans sa vie professionnelle, maintenir de tels privilèges n'est plus possible, plaide Nicolas Kolly. C'est aussi une question d'exemplarité, alors que

89 161

C'est, en francs, la pension annuelle à laquelle aura droit Pierre Maudet s'il ne démissionne pas avant le 29 juin. Il entrerait alors dans sa huitième année de magistrature.

les employés de la fonction publique vont devoir consentir des sacrifices sur leur retraite dans le cadre de la révision de leur caisse de pension.» Le Conseil d'Etat fribourgeois lui-même s'est déclaré ouvert à cette modification.

Cette évolution générale est saluée par le conseiller national Philippe Nantermod, qui, alors député, fut le fer de lance de la suppression de ces rentes viagères en Valais. «Ces pensions dataient d'une époque où

il n'y avait pas encore de 2e pilier. Aujourd'hui, il serait surréaliste de les maintenir, voire choquant.» Le PLR précise qu'il ne s'agit en aucun cas de supprimer la retraite des élus, mais de les mettre au niveau de celles du reste de la société.

Encore sept cantons

Si Fribourg devait franchir le cap, il ne resterait plus que sept cantons à offrir une rente viagère aux anciens membres de gouvernement. Trois sont en Suisse romande (Genève, Neuchâtel et Vaud), les autres étant Berne, les Grisons, Schwytz et le Tessin. Les dispositifs sont néanmoins différents. Par exemple, Genève octroie une pension dès huit ans de fonction. Sur Vaud, il faut avoir siégé cinq ans en cas de non-réélection et dix ans si départ volontaire. Dans les deux dispositifs, la rente est progressive.

«Les rentes à vie vont finir par disparaître partout», prédit l'an-

ancien conseiller d'Etat vaudois François Marthaler, même s'il assume le principe d'une pension qui lui a, notamment, permis de lancer une entreprise d'ordinateurs durables. «Le système devient difficilement tenable, avec des politiciens élus de plus en plus jeunes et qui siègent de moins en moins longtemps, analyse l'écologiste. Le tournus est accentué par le non-cumul et la limitation des mandats et une certaine forme de dédagisme ambiant.»

Symbole du politicien de milice

Le changement du modèle de carrière politique en Suisse est confirmé par le politologue Andrea Pilotti: «Auparavant, les politiciens arrivaient souvent au terme de leurs mandats à l'âge de la retraite. Dorénavant, il n'est pas rare que certains partent très jeunes.» Et de citer l'emblématique cas de Ruth Metzler, retraitée du Conseil fédéral à 40 ans. Mais le chercheur de l'Université de Lausanne observe également d'autres tendances qui expliquent l'abandon de ces pensions à vie: «D'une part, suite aux succès de l'UDC, l'image traditionnelle du milicien, œuvrant pour la communauté sans attendre un retour financier, est à nouveau valorisée comme élément incontournable de la culture politique suisse. D'autre part, il y a aussi un libéralisme économique qui pousse aujourd'hui à scruter de plus en plus attentivement les dépenses de l'Etat, donc les avantages des élus.»

L'historien Olivier Meuwly rappelle que la question des rémunérations des politiciens a toujours été compliquée en Suisse. «Déjà au XIXe, c'était un débat brûlant, lorsque le salaire de conseiller fédéral était misérable. Certains se sont accrochés au pouvoir faute de solution de retraite ou, à l'inverse, quittaient le gouvernement pour un poste mieux rémunéré, à l'image de Numa Droz, qui devint directeur du Bureau international des transports.» Aujourd'hui, l'historien met néanmoins en garde contre un risque de perte d'attractivité de la fonction: «Il est dans l'air du temps de vouloir retirer le moindre privilège aux hommes politiques. On passe au crible leurs invitations, leurs voyages... Mais est-ce vraiment un privilège que de risquer de se retrouver au chômage après une non-élection?» ■

MAIS ENCORE

Motion fribourgeoise
En juin, le Grand Conseil fribourgeois se prononcera sur une motion déposée en mai 2018 par le PLR Romain Collaud et l'UDC Nicolas Kolly demandant l'abolition des rentes à vie des conseillers d'Etat.

Pierre Chiffelle: la pension de la colère

VAUD La rente pour raison de santé de l'ancien conseiller d'Etat vaudois, aujourd'hui bouillant avocat de différentes causes, n'en finit pas d'agacer. En mai, le PLR demandait une nouvelle fois de réévaluer la situation

La pension de Pierre Chiffelle constitue certainement le cas le plus épidermique de Suisse romande. C'est en tout cas la rente d'ancien conseiller d'Etat la plus souvent remise en question. Si elle fait grincer des dents à gauche, la droite vaudoise l'a attaquée frontalement à plusieurs reprises: en 2012, en 2016 et encore tout récemment au mois de mai. Le député PLR Grégory Devaud a en effet déposé une interpellation devant le Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat de réviser la situation de son ancien membre.

Le cas est particulier, unique même dans le canton de Vaud. En 2004, après seulement deux ans de fonction, Pierre Chiffelle quitte de manière abrupte le gouvernement vaudois suite à des problèmes de santé. Depuis, il touche une rente d'environ 10000 francs par mois. Mais alors que l'ancien

socialiste, aujourd'hui popiste, est censé ne plus être en état d'assurer une charge de ministre, il multiplie les engagements. Il est aujourd'hui l'avocat des auteurs du recours contre la votation de la RFFA déposé devant le Tribunal fédéral. Ces dernières années, il a également démontré un activisme certain au service de l'association Helvetia Nostra de Franz Weber dans son combat contre les résidences secondaires.

Certificat médical exigé

La nouvelle démarche du PLR n'a cependant que peu de chances d'aboutir. Pierre Chiffelle est dans la légalité. Jusqu'en 2008, dans le canton de Vaud, un conseiller d'Etat qui devait se retirer pour raison de santé se voyait octroyer une rente équivalente à 50% du salaire et ceci à vie. Depuis, la loi a changé: des certificats médicaux doivent être fournis régulièrement et la rente peut être revue au besoin. Mais ce changement n'est pas rétroactif. Quant au principal intéressé, il a toujours assumé et dénonce des attaques politiques contre un avocat dont les activités dérangent. ■ Y.P.

Oskar Freysinger: «Le risque pris doit être compensé»

VALAIS Ejecté du Conseil d'Etat après une législature, l'ex-ministre UDC vit sur sa rente de 77 000 francs, qu'il trouve justifiée parce qu'il a «quitté un job sûr», celui d'enseignant, pour siéger au gouvernement cantonal

GRÉGOIRE BAUR
@GregBaur

Oskar Freysinger fait partie des anciens conseillers d'Etat valaisans qui touchent une rente à vie. Elu avant 2015 et le changement de système, qui a vu le salaire des ministres augmenter et la rente à vie être remplacée par un mécanisme ordinaire de deuxième pilier, l'UDC touche 77 000 francs annuels.

L'ancien règlement prévoyait que pour les ministres n'ayant effectué qu'un seul mandat – la situation dans laquelle s'est retrouvé Oskar Freysinger – la rente s'élevait à 40% de leur salaire assuré de conseiller d'Etat, soit 80 000 francs. Ayant été éjecté de l'exécutif cantonal avant de souffler ses 58 bougies, le Saviésan s'est vu amputer une partie de sa rente, à hauteur de 4%.

Au moment de son départ et faisant référence à une affiche de

campagne de l'UDC qui dénonçait l'argent investi pour les migrants alors que des Valaisans sont dans la précarité, les Jeunesses socialistes du Valais romand avaient demandé au tribunal UDC d'aller au bout de ses principes et de reverser sa rente aux habitants du Vieux Pays dans le besoin.

Jusqu'à aujourd'hui, cette proposition était restée sans réponse. Plus de deux ans après son éviction de l'exécutif cantonal, Oskar Freysinger répond qu'étant donné «les efforts fournis par mes adversaires pour me procurer cette rente, ce serait ingrat de ma part de la refuser». L'UDC précise qu'il a quitté un job sûr, celui de professeur d'allemand, ainsi qu'un mandat au Conseil national, pour siéger au gouvernement cantonal. «Le risque pris doit être compensé, souligne-t-il. Lors de mon éviction à 57 ans, vu que j'étais hors système, sans liens d'intérêts et affublé d'une image terriblement négative, il était quasi impossible de retrouver une source de revenu stable.» Il explique que c'est sa rente qui le fait vivre aujourd'hui, lui et sa famille, avec une de ses filles encore étudiante. ■

Au chômage, Luc Barthassat caresse un projet inédit

GENÈVE L'ancien conseiller d'Etat genevois, après un an d'indemnités, n'a pas retrouvé d'emploi. Il espère parvenir à revaloriser son vieux hangar en un caveau de réception, villégiature à la ferme, lieu culturel

LAURE LUGON ZUGRAVU
@LaureLugon

Il a des idées à revendre, mais personne pour lui acheter. A 59 ans et après une seule législature, l'ancien conseiller d'Etat genevois Luc Barthassat, non réélu l'an dernier, se retrouve au chômage. «Pendant une année où j'ai touché des indemnités, je me suis consacré à trouver du travail, dans l'événementiel, la reprise d'établissements, les travaux publics... Mais rien. A l'Etat, je me suis vite rendu compte que ce n'était pas la peine.» Il a pensé reprendre son statut de paysan, mais ses terres sont exploitées par des gens de sa famille. «Et un paysan au chômage, ça n'existe pas.»

Aussi Luc Barthassat poursuit-il désormais un projet inédit et extravagant qui lui ressemble: transformer un hangar qu'il possède dans sa campagne genevoise, à Landecy, en espace polyvalent, caveau de récep-

tion, marché du terroir; il imagine élever un ou deux cochons et des vaches pour organiser des journées d'éducation à la ferme, des événements culturels, peut-être. Déjà, il a racheté au prix de la casse – 2000 francs – un vieux bus des Transports publics genevois, futur bistrot de cette future petite entreprise. Pour autant qu'il obtienne les autorisations nécessaires à sa création. Et c'est ainsi que l'ancien ministre, passant de l'autre côté du miroir, découvre le monde impitoyable de l'administration et de ses exigences: «Tout est compliqué à Genève, alors que l'Etat devrait être au service des citoyens et favoriser la concrétisation de leurs idées.» Heureusement qu'il a l'appui de son fils Grégory, et de ses amis.

Pour l'heure, astreint aux contraintes des demandeurs d'emploi, il sort d'un cours de management. Un peu délinquant, comme proposition de l'Office cantonal de l'emploi, s'agissant d'un ancien ministre? «C'était intéressant, et histoire de voir où on pourrait me trouver un boulot, répond l'intéressé. Etre un senior au chômage, c'est une expérience intéressante mais difficile.» ■